



## **PRÉFET DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Poitiers, le 21/04/2022

#### **IRRIGATION**

#### **Levée des mesures d'alerte de printemps sur le bassin de la Charente Amont dans le département de la Vienne**

Compte tenu des niveaux observés à l'indicateur de la Bonnardelière depuis le 10 avril 2022, les mesures d'interdiction 3 jours/7 sont levées pour les prélèvements d'eau à usage agricole en nappe sur le bassin de la Charente Amont.

Ces mesures sont applicables à compter du mercredi 20 avril 2022, 8h00.

Conformément à l'arrêté-cadre, Monsieur le préfet a signé le 19 avril 2022 un arrêté préfectoral en ce sens.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr):



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers